



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT

N° Spécial

22 août 2017

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIHL du 22 août 2017

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT	Page
DRIHL/UDHL 92/ SHAL n°2017-85	18.08.2017	Arrêté portant sur la désignation nominative des membres de la Commission Départementale de Conciliation des Hauts-de-Seine.	3

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT

Arrêté DRIHL/UDHL92/SHAL n°2017-85 du 18 août 2017 portant sur la désignation nominative des membres de la Commission Départementale de Conciliation des Hauts-de-Seine

**LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée tendant à améliorer les rapports locatifs et notamment son article 20 ;

VU le décret n° 2001-653 du 19 juillet 2001 modifié pris pour l'application dudit article 20 de la loi précitée et relatif aux commissions départementales de conciliation ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté préfectoral DRIHL/SHAL n°2015-023 du 01 avril 2015 portant sur la désignation des organisations de bailleurs et de locataires siégeant à la Commission Départementale de Conciliation des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté préfectoral DRIHL/UTHL92/SHAL n°2015-036 du 8 juin 2015 portant sur la désignation nominative des membres de la Commission Départementale de Conciliation des Hauts-de-Seine ;

VU le rapport de la directrice de l'unité départementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture et de la directrice de l'unité départementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés représentants des organisations mentionnées à l'article 2 de l'arrêté préfectoral DRIHL/SHAL n° 2015-023 du 01 avril 2015 :

a/ organisations représentatives des bailleurs
sur proposition de :

- l'Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir (UFC – Que Choisir)

1 suppléant,

Madame COHEN Julie

en remplacement de Madame CHAUSSOY Véronique

Article 2 : Le présent arrêté modifie l'arrêté préfectoral DRIHL/UTHL92/SHAL n°2015-036 du 8 juin 2015 portant sur la désignation nominative des membres de la Commission Départementale de Conciliation des Hauts-de-Seine.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice de l'unité départementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par le préfet au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 18 août 2017

Le Préfet,

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>